



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/JUTE.3/L.2
31 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE JUTE
ET LES ARTICLES EN JUTE, 2000
Genève, 27-31 mars 2000
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ADOPTION DE RÉOLUTIONS FINALES

Projet de résolution proposé par le Président de la Conférence

La Conférence des Nations Unies sur le jute et les articles en jute, 2000,

Réunie du 27 au 31 mars 2000 à Genève pour élaborer un nouvel accord destiné à
remplacer l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute,

Notant que des progrès ont été réalisés à cet égard, mais qu'il lui faudra plus de temps pour
achever ses travaux,

Consciente du fait que l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute
viendra à expiration le 11 avril 2000,

Notant également que le Conseil international du jute doit se réunir du 8 au 10 avril 2000 à
Dhaka (Bangladesh),

1. Souligne combien il est important d'adopter un nouvel instrument destiné à
remplacer l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute avant le 12 avril 2000;

GE.00-50723 (F)

2. Invite tous les pays à soumettre à la Conférence, pour examen, des propositions relatives à un nouvel instrument;
3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de reconvoquer la Conférence les 6 et 7 avril 2000 à Dhaka (Bangladesh) sans frais supplémentaires pour l'Organisation des Nations Unies, afin d'achever ses travaux sur ledit instrument;
4. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du jute de prendre des dispositions concernant les services de conférence requis à Dhaka (Bangladesh);
5. Engage tous les pays qui portent un intérêt à la production, à la consommation ou au commerce du jute et des articles en jute à participer activement à la Conférence pour en assurer le succès.
